Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Employeur et facebook

Par Delphine Marie

Bonjour à tous

Une petite question : une publication publique pas très sympa sur facebook à propos d'une collègue que peut elle engendrer ?

A aucun moment il n'est mentionné la société, ni même le nom de la collègue. Seul un surnom a été inscrit sur cette publication (visiblement assez parlant puisqu'elle s'est reconnue:)

L'employeur peut il prendre une mesure disciplinaire sur la personne émettrice du post (à mon avis non puisque le nom de la société ne figure pas).

Merci de me confirmer qu'il s'agit bien de litige privé et non professionnel et que l'employeur ne peut rien faire ?

On n'est d'accord que l'employeur ne se sert de facebook que lorsque cela porte préjudice à son entreprise non ? Pas entre deux salariés ?

Merci de vos réponses.